

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



44132
PROVISOIRE

E/CN.14/SR.102(VI)

22 février 1964

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième session

Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA CENT-DEUXIEME SEANCE

tenue à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abéba,
le vendredi 21 février 1964, à 9h.15

Président : M. MASSAQUOI (Libéria)
Secrétaire : I. SYLLA

SOMMAIRE :

- Conjoncture économique et sociale en Afrique et compte rendu de l'activité de la Commission économique pour l'Afrique (E/CN.14/237, 238 et 269) (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

Les représentants qui désirent apporter des rectifications au présent compte rendu provisoire sont priés de les transcrire sur un exemplaire du compte rendu qu'ils devront faire parvenir le plus tôt possible à la Section de traduction, bureau 60. Au besoin, les rectifications pourront être envoyées par la poste après la session (Section de traduction, Commission économique pour l'Afrique, P.O.Box 3001, Addis-Abéba, Ethiopie); dans ce cas, elles devront parvenir le 30 avril 1964 au plus tard.

CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE EN AFRIQUE ET COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA CEA (E/CN.14/237, 238, 239 et 269) (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRESIDENT invite les représentants de l'UNESCO, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à prendre la parole sur le point 5 de l'ordre du jour.

M. ELMANDJRA (UNESCO) présente le document E/CN.14/269 préparé par l'UNESCO et intitulé "l'alphabétisation des adultes et le développement économique et social." L'UNESCO a demandé que soit inscrite à l'ordre du jour la question de la lutte contre l'analphabétisme, qui a été l'un des principaux thèmes de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies et où, vu son importance sur le plan économique, elle a été étudiée par la Deuxième et non par la Troisième Commission.

Certes, l'alphabétisation de la population active figurait déjà dans le plan d'Addis-Abéba adopté par la Conférence des ministres africains de l'éducation en 1962 et l'innovation réside dans la méthode envisagée par l'UNESCO. Des 100 millions d'analphabètes que compte l'Afrique, 70 millions pourraient apprendre à lire et à écrire au cours d'une campagne de dix ans qui reviendrait à 50 millions de dollars par an, auxquels s'ajouteraient les quelque 2.500 millions de dollars que l'Afrique consacrerait chaque année à l'éducation dans son ensemble.

Il appartient aux membres de la Commission de calculer la rentabilité d'un tel investissement. Leurs recommandations en matière de priorité seraient d'une grande utilité immédiate, car, d'une part, elles pourraient constituer une base d'action pour deux réunions que l'UNESCO organise à Abidjan; d'autre part, le Secrétaire Général des Nations Unies et le Directeur général de l'UNESCO qui, en exécution de la résolution 1937(XVIII), vont dès la semaine suivante, s'entretenir des moyens d'organiser une campagne mondiale contre l'analphabétisme, pourraient en tenir compte.

M. EL HALAWANI (Organisation mondiale de la santé) est heureux du privilège qui lui échoit de transmettre à la sixième session de la Commission économique pour l'Afrique les vœux du Directeur général de l'OMS.

L'Organisation mondiale de la santé apprécie hautement le travail très utile qu'accomplit la CEA. Les deux organismes ont des domaines d'activité communs qui concernent les aspects sociaux du développement. L'aménagement des ressources hydrauliques, par exemple, si essentiel au développement de l'Afrique, appelle dès le début une planification sanitaire afin d'éviter la propagation par l'eau de fléaux comme le paludisme et la bilharziose. Très importants aussi sont les aspects sanitaires de l'habitat, et l'OMS va détacher un expert de la santé publique auprès de la section compétente de la CEA.

Pour résoudre les problèmes sanitaires que posent l'industrialisation et l'urbanisation, l'OMS a lancé récemment un programme d'assistance à la planification et à l'organisation des services nationaux de santé publique, qui s'adresse notamment aux nouveaux Etats d'Afrique. Son assistance à l'administration des services de santé publique prend diverses formes : envoi sur place d'experts de la santé publique, octroi de bourses, aide technique à des institutions de formation.

D'autre part, la troisième Conférence africaine du paludisme a recommandé que l'OMS contribue à la création, entre pays voisins, de bureaux de coordination de la lutte contre cette maladie. L'OMS accorde en outre de plus en plus d'importance aux recherches sur les problèmes de la nutrition, mais l'approvisionnement des collectivités en eau, malgré des progrès certains, n'a pas suivi le rythme de l'accroissement démographique.

Fidèle à l'esprit de sa constitution, l'OMS offre à tous les gouvernements d'Afrique qui le demandent le bénéfice de son expérience et le nombre de ceux qu'elle assiste est passé de 12 en 1950 à 40 en 1963. Elle a nommé auprès de la CEA un agent qu'il aidera dans tous les domaines intéressant la santé et assurera la liaison avec les directeurs régionaux responsables des programmes techniques de l'Organisation en Afrique.

M. LLOYD (Agence internationale de l'énergie atomique) constate que l'on reconnaît dans toute la région la nécessité d'accroître la production agricole pour élever le niveau de vie. Dans les recherches faites pour augmenter la production, radio-isotopes et radiations ont un grand rôle à jouer. Certaines méthodes de ce genre sont déjà utilisées en Afrique et se répandent de plus en plus.

Les recherches utilisant l'énergie atomique se poursuivent sur les moyens de lutter contre la mouche à fruits, la mouche tsétsé et les saute-relles, sur les effets nocifs que peut avoir l'application sans discernement des insecticides. L'emploi des radiations pour la conservation et la désinfection des produits alimentaires va se commercialiser dans les pays développés et présente un intérêt certain pour les régions en voie de développement comme l'Afrique.

Enfin, grâce à l'application de radiations atomiques, il est possible de vacciner les animaux contre certaines maladies, procédé qui peut avoir les plus grandes conséquences pour l'Afrique.

En raison de l'utilité de ces méthodes, l'AIEA encourage l'établissement de petits laboratoires nucléaires au sein des instituts de recherche agricole et des universités.

La médecine nucléaire a fait ces dernières années de grands progrès, notamment en matière de diagnostic. Des travaux de recherche sur les maladies tropicales, appuyés par l'AIEA, sont en cours en Afrique.

Les radio-isotopes sont déjà d'un usage courant dans la prospection pétrolière et minière; on les utilise même dans la construction des routes et les essais de soudures.

L'énergie nucléaire appliquée à la production d'électricité permettrait de diminuer le prix du courant et d'améliorer le facteur de charge des centrales produisant à la fois de l'eau potable et de l'électricité. La Réunion africaine sur l'énergie électrique a recommandé aux pays en voie de développement que l'énergie atomique fasse partie intégrante de leurs programmes de développement énergétique au même titre que les formes classiques d'énergie.

Bien que près de 20 pour 100 de l'uranium extrait dans le monde provienne d'Afrique, et malgré l'excédent de la production actuelle, il faut songer aux besoins futurs qui risquent d'augmenter en raison des vastes programmes d'énergie atomique lancés par les pays développés. Il conviendrait de mettre en exploitation des gisements considérés jusqu'à présent comme peu rentables et de développer la prospection pour découvrir de nouveaux gisements d'uranium ou d'autres minéraux radio-actifs comme le béryllium et le thorium. Ces précautions sont essentielles pour l'Afrique, car le rôle de l'énergie nucléaire n'y deviendra important qu'à la fin du siècle, au moment même où la demande mondiale sera la plus forte. Il va de soi que l'AIEA offre son concours aux Etats membres de la CEA pour le développement ou l'élaboration de programmes d'utilisation de l'énergie atomique.

M. IBRAHIM (Nigéria) félicite le Secrétaire exécutif de son intervention si pénétrante. La CEA a la chance d'avoir un Secrétaire exécutif entièrement dévoué au progrès de l'Afrique. Le continent a un immense retard à rattraper et il faut espérer que les pays africains appliqueront au domaine économique la même énergie qu'ils ont déployée pour conquérir leur émancipation politique. La planification économique à l'échelon national ne suffit pas, surtout dans un continent divisé en un aussi grand nombre de pays. Pour profiter des progrès techniques, il est indispensable de coordonner les efforts et la Nigéria appuie les mesures prises dans ce sens. L'existence de la CEA permet d'ailleurs une action concertée. Cependant, il convient d'agir avec prudence du fait que les divers pays se trouvent à des stades de développement économique différents. La délégation nigérienne estime donc qu'il est trop tôt pour s'efforcer de formuler un programme économique à l'échelon régional ou continental.

M. Ibrahim rappelle les difficultés croissantes dues au manque de données statistiques touchant les secteurs essentiels de l'économie africaine. Les efforts de la CEA dans ce domaine sont remarquables, mais des programmes hardis, notamment pour la formation de statisticiens

locaux, sont indispensables et la CEA devrait assurer aux gouvernements sur leur demande, les services de statisticiens possédant une expérience en matière de formation. Il faudrait également renforcer les deux centres de formation du Caire et de Dakar et porter à quatre le nombre de ces centres. L'expérience montre que les statisticiens de formation moyenne sont difficiles à retenir : aussi faudrait-il réviser la structure des traitements et rendre cette carrière raisonnablement attrayante.

Le seul développement de l'agriculture ne saurait suffire non plus que la transformation industrielle des produits agricoles, à élever le niveau de vie : il faut absolument accélérer le rythme de l'industrialisation, notamment en supprimant les barrières artificielles. L'établissement d'un marché commun africain y contribuera puissamment. Le continent dont l'économie est naturellement diversifiée peut se suffire à lui-même et la production industrielle pour une population d'environ 250 millions doit encourager la division du travail et le recours à un équipement mécanique hautement spécialisé. Quelle que soit la tentation de fabriquer des produits finis pour les pays très développés, il faut songer à produire pour le marché africain.

Dans le compte rendu de cinq années d'activité de la CEA, le secrétariat note (paragraphe 37) que l'Afrique pourrait parvenir au niveau européen en une cinquantaine d'années. L'expérience du Japon prouve que ce délai peut être réduit à condition de faire les sacrifices nécessaires et de prendre des mesures immédiates pour améliorer la formation de la main-d'oeuvre et des cadres. Il est également essentiel de résoudre le problème du manque de capitaux en Afrique. L'industrie sidérurgique est la base du développement industriel d'un pays et M. Ibrahim rappelle que la Nigéria a accordé une priorité élevée à l'établissement d'une telle industrie dans son programme de développement économique pour 1962-1968.

Les secteurs industriels et commerciaux, dans la plupart des pays africains sont encore dominés par des firmes étrangères. Souvent, les révolutions dans les pays sous-développés sont fomentées par les pays développés qui y ont des intérêts établis. Il faut donc veiller désormais à ce que le capital disponible dans les pays africains appartienne aux Africains. Or les banques commerciales sont contrôlées presque exclusivement par des étrangers et n'accordent pas de facilités de crédit suffisantes aux hommes d'affaires africains. Aussi est-il essentiel de créer, dans chaque pays d'Afrique, un réseau de banques commerciales indigènes. Le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société financière internationale et les autres institutions financières devraient examiner d'urgence la possibilité d'accorder des prêts aux gouvernements africains à cette fin. Quant au commerce de gros et de détail, il est entre les mains de firmes commerciales étrangères et les gouvernements africains devraient adopter des mesures législatives qui le réserveraient aux autochtones. La contribution de la Banque africaine de développement au progrès économique ne sera efficace que si les commerçants africains sont en mesure d'acheter directement à l'usine les produits des industries dont la Banque permettra, on l'espère, l'implantation. Il faut enfin que les gouvernements africains encouragent la création de compagnies d'assurances indigènes.

La Nigéria se félicite des progrès de l'étude sur la création d'un marché commun africain. Les problèmes que pose la diversité des régimes monétaires sont manifestes et une union de compensation et de paiements est indispensable pour intensifier les échanges intra-africains. M. Ibrahim serait d'avis d'étudier la possibilité de confier à la Banque africaine de développement le soin de constituer cette union; il conviendrait donc d'élargir en ce sens le mandat du Comité des Neuf.

La Nigéria attend avec enthousiasme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et elle souhaite que l'Afrique y présente un front commun.

En l'absence d'un système de transports planifié et intégré, les échanges entre pays africains ne sauraient se développer rapidement. Sur le plan des transports maritimes, des décisions unilatérales touchant l'augmentation des frets interviennent sans que soient prises en considération leurs effets sur le coût des marchandises importées ni leur incidence fâcheuse sur l'exportation des produits primaires. Des organismes comme la Conférence des lignes d'Afrique occidentale, qui appartiennent aux pays développés déterminent le coût du fret des exportations et des importations de la région grâce au monopole qu'ils exercent. La Nigéria a essayé de créer sa propre ligne de navigation, mais celle-ci a finalement dû fonctionner dans l'orbite de la Conférence des lignes d'Afrique occidentale de crainte de voir l'économie du pays totalement bouleversée.

La plupart des routes qui relient de nombreux pays africains sont impraticables à certaines périodes de l'année. M. Ibrahim regrette que l'on n'ait pas encore envisagé la construction de routes permanentes entre l'Afrique de l'est et l'Afrique de l'ouest. Pour les transports aériens, les pays d'Afrique peuvent facilement coopérer à l'exploitation d'une ligne aérienne unique.

Il est regrettable que, malgré les efforts déployés, la situation dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture soit demeurée constamment défavorable au cours de ces dernières années. M. Ibrahim souhaite que le cas de chaque pays soit étudié avec soin. La Nigéria ne connaît pas de pénurie alimentaire, c'est-à-dire que, si sa population s'accroît assez rapidement, elle produit néanmoins suffisamment pour satisfaire les besoins du pays. D'une manière générale, il faudrait éviter les importations de denrées qui peuvent être produites sur place ou correspondent à des goûts nouveaux.

La FAO a obtenu de bons résultats contre la lutte antiacridienne. Il serait souhaitable qu'on examine maintenant la possibilité d'exterminer les oiseaux "quelea" qui dévorant quelque trois millions de tonnes de céréales par an, en Nigéria seulement.

La loi de l'offre et de la demande jouent particulièrement mal dans le cas des produits agricoles, il importe que les pays africains écoulent leurs produits primaires selon une action concertée pour empêcher la baisse de leur pouvoir d'achat. L'exploitation des grandes richesses minérales du continent se trouve, elle aussi, entre des mains étrangères. Des dispositions doivent être prises pour assurer que les bailleurs de fonds étrangers exploitent ces ressources, propices à l'implantation d'industries lourdes, de manière que la population africaine en retire des avantages et notamment en favorisant l'accumulation de capitaux.

Le représentant de la Nigéria souhaite que s'établisse la coopération la plus étroite entre la CEA et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il faut éviter les doubles emplois et le Secrétariat de la CEA doit suivre de près l'évolution de l'OUA.

M. Ibrahim souhaite que l'on fasse preuve d'une plus grande prudence quant au nombre des missions et des conférences de la CEA. Les ressources de la CEA ne sont pas inépuisables et il importe de les employer avec circonspection. Il faudrait aussi veiller de plus près au choix des experts envoyés pour s'occuper de problèmes particuliers. Il arrive, en effet, que des experts se contentent, pour écrire leurs rapports, d'interroger les fonctionnaires des pays membres, auxquels ils font perdre un temps précieux. Enfin, la CEA produit de trop nombreux documents dont la rédaction exige trop de temps et qui coûtent fort cher.

Le représentant de la Nigéria n'ignore pas les difficultés de recrutement du personnel du Secrétariat de la CEA, mais il souhaite que le Secrétaire exécutif poursuive ses efforts pour que, le plus tôt possible, tous les postes clés soient occupés par des Africains. S'il est exact qu'on manque d'Africains suffisamment qualifiés et expérimentés, ce n'est pas une excuse pour laisser indéfiniment le sort du continent entre des mains étrangères. M. Ibrahim fait donc appel au Secrétaire exécutif pour qu'il informe les Etats membres de la situation en vue de les amener à détacher de temps à autre du personnel qualifié.

M. SOGLO (Dahomey) constate que la conjoncture mondiale semble avoir évolué favorablement au cours de 1963. La hausse spectaculaire du prix du café a été favorable à l'économie dahoméenne, de même que l'évolution des prix des oléagineux et du coprah. Toutefois, les producteurs comme les consommateurs auraient intérêt à contenir la hausse des cours dans des limites raisonnables afin d'éviter la concurrence de produits de remplacement. Une cimenterie est en cours de construction à Koba et l'exploitation du gisement de fer de Kandi est envisagée. Les recherches pétrolières se poursuivent.

L'année 1964 sera une année capitale pour la politique commerciale mondiale et, plus particulièrement, pour celle de l'Afrique, en raison de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de celle du GATT.

La délégation dahoméenne a vu avec satisfaction la création de l'Institut africain de développement économique et de planification.

Elle se félicite que le projet de Banque africaine de développement entre dans sa phase finale et qu'il s'agisse d'un instrument purement africain qui ne fera nullement double emploi avec d'autres institutions internationales. L'efficacité de cet organisme sera mesurée par les investissements qu'il attirera, de quelque source que ce soit. La Banque devra être dépolitisée, comme le prévoient les Articles 37 et 38 de l'Accord. Aussi son personnel devra-t-il se composer de fonctionnaires internationaux uniquement soucieux de favoriser le développement harmonieux du continent africain.

La délégation dahoméenne s'intéresse également au projet d'organisme juridique qui serait chargé d'harmoniser les législations et d'élaborer une législation économique africaine, destinée à être appliquée par les organismes économiques africains. Enfin, elle tient à insister sur la nécessité de la coopération économique en Afrique. Si l'intégration économique régionale à l'échelle du continent lui paraît prématurée, cette coopération à l'échelon sous-régional est un besoin si l'on veut créer une infrastructure économique et sociale africaine.

L'intérêt que le Gouvernement dahoméen a porté à toutes les réunions africaines tendant à l'harmonisation des plans prouve qu'il la considère comme indispensable et comme une condition préalable de l'unité du continent africain. La CEA est, depuis sa création, l'instrument de cette harmonisation. Le Dahomey n'a jamais cessé de lui apporter tout son concours et est décidé à continuer dans cette voie.

M. KAMITATU (Congo (Léopoldville)) se réjouit de l'admission du Kenya et de Zanzibar en qualité de membres de plein droit et espère que tous les représentants d'une Afrique définitivement libérée participeront bientôt aux sessions de la Commission. Il souligne l'importance des réunions de la CEA qui permettent à chacun des Etats membres de bénéficier de l'expérience des autres.

En ce qui concerne le Congo (Léopoldville) l'élément le plus marquant dans le domaine économique en 1963 a été la liquidation de la sécession katangaise qu'avait précédée celle du Sud-Kasaï. De 1950 à 1958, la production minière de ces régions représentait en moyenne 50 pour 100 de la valeur totale des exportations du Congo. La récupération de ces richesses était la condition nécessaire, mais non suffisante, d'une relance de l'économie congolaise. Mais le premier résultat de la réintégration du Katanga a été de compliquer encore la situation monétaire difficile du Congo. En effet, en 1963, la production katangaise de cuivre et de cobalt a beaucoup diminué et la baisse des cours mondiaux du cuivre a réduit les recettes en devises. En conséquence, le Katanga n'a pas dégagé du surplus théorique en devises susceptible d'être transféré aux autres régions du Congo, comme tel était le cas avant 1960. En outre, l'extension du contrôle des changes au Katanga a permis aux pressions inflationnistes d'origine katangaise de provoquer la hausse des prix.

En revanche, la récupération du Sud-Kasaï a eu des effets positifs immédiats sur la balance des paiements du Congo. En effet, ses exportations de diamant apportent maintenant à l'économie congolaise environ 16 millions de dollars par an.

En 1963, on a enregistré encore une légère baisse des exportations des produits végétaux par rapport au niveau déjà très faible de 1962.

En effet, l'expansion de la demande intérieure a entraîné l'augmentation de la consommation locale de produits exportables, la fraude aux frontières a réduit les rentrées en devises et le maintien du franc congolais à une parité extérieure qui n'était plus en rapport avec son pouvoir d'achat interne décourageait les producteurs exportateurs. Les autorités congolaises ont encouragé la reprise de la production pour l'exportation en rétrocédant aux exportateurs une partie du produit en devises de leurs exportations. En ce qui concerne les importations, elles se sont efforcées en 1963 à rétablir un volume normal d'importations de biens d'approvisionnement. En 1964, l'effort sera dirigé vers le rééquipement des installations industrielles. La production industrielle pour le marché intérieur a augmenté de 15 pour 100 en 1963. Cette augmentation réduit la dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis de l'importation de produits manufacturés.

En novembre 1963, le Gouvernement a procédé à une réforme monétaire comportant la dévaluation marquée du franc congolais, la fixation de deux taux de change, l'augmentation de 25 pour 100 du salaire minimum légal et le relèvement des barèmes des agents de fonction publique. Le budget de 1964 prévoit un accroissement des dépenses et une augmentation considérable des recettes fiscales.

En matière de planification et de développement, le Gouvernement congolais a fait appel à la CEA qui a mis à sa disposition un expert en planification, lequel a fait de l'excellent travail.

En terminant, M. Kamitatu insiste sur la nécessité d'un développement intégré de l'Afrique. Il a cru comprendre, en écoutant le discours du Secrétaire exécutif, que l'association de certains pays africains avec la Communauté économique européenne risquerait de compromettre l'existence d'un marché commun africain. D'une part, il ne peut admettre que le Secrétariat prenne publiquement une position qui mette en cause les engagements librement consentis par les gouvernements. D'autre part, l'association des pays africains à la Communauté répond au besoin impérieux d'une assistance fournie selon des arrangements librement négociés et conclus.

M. LOPOLESA (Bassoutoland) est heureux que le Kenya et le Zanzibar participent à la présente session en qualité de membres de plein droit. Pour sa part, le Bassoutoland s'efforce de réaliser son autonomie afin d'accéder le plus tôt possible à l'indépendance.

A la cinquième session de la Commission, le représentant de la Nigéria a déclaré que les jeunes pays devaient s'efforcer d'augmenter leur production agricole, de mettre sur pied au moins de petites industries et de fonder des banques agréées par l'Etat. Le représentant de l'Ouganda a insisté sur la nécessité, pour les pays en voie de développement, d'améliorer la qualité de leur cheptel et de créer, pour leurs produits, des débouchés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le Bassoutoland voudrait suivre ces excellents conseils; malheureusement, en tant que territoire dépendant, il ne peut demander l'aide financière des organisations internationales sans en référer au Gouvernement britannique. Ainsi, le pays possède de grandes ressources hydrauliques, mais, ne disposant pas des fonds nécessaires à leur exploitation, il doit laisser ces richesses s'écouler vers la République sud-africaine. Il espère toutefois que la CEA voudra bien lui venir en aide, en lui envoyant les experts dont il a besoin pour développer et améliorer sa production agricole.

M. KIFLE WODAJO (Organisation de l'Unité africaine) rappelle que, depuis sa création, l'OUA a été associée avec la Commission économique pour l'Afrique. Les deux organisations ont pour but d'élever le niveau de vie des peuples africains et leur action s'exerce souvent dans les mêmes domaines; elles sont donc naturellement appelées à collaborer étroitement. Leurs activités sont d'ailleurs complémentaires. L'OUA est le centre où sont examinés les problèmes économiques et sociaux dont la solution exige des décisions politiques. De son côté, la CEA entreprend les études techniques nécessaires à l'exécution des programmes de développement.

On envisage aujourd'hui la création d'un marché africain continental et régional, la fondation d'unions douanières et d'une union de paiements. La mise en oeuvre de ces projets exige sans doute des études techniques poussées, mais elle dépend surtout des décisions politiques des gouvernements

membres. C'est précisément en créant un climat politique favorable que l'OUA peut aider à la réalisation de ces projets. De son côté, la CEA apporte à l'Afrique l'assistance technique des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, système de coopération universelle.

Ato KIFLE WODAJO rappelle ensuite que la Commission économique et sociale de l'OUA a demandé à la CEA d'approfondir les études économiques et sociales qu'elle avait entreprises et elle a prié ses Etats membres d'inviter la CEA à accorder une attention toute particulière aux problèmes envisagés dans le programme de travail de la Commission économique et sociale de l'OUA.

En terminant, Ato KIFLE WODAJO tient à remercier la CEA, et tout particulièrement le Secrétaire exécutif, de l'aide qu'ils ont si généreusement accordée à l'OUA.

M. GUMEDE (Rhodésie du Sud) constate avec satisfaction que le Secrétaire exécutif a déjà créé un bureau sous-régional à Lusaka. De tels bureaux permettront aux pays membres de maintenir le contact direct avec les activités de la CEA.

La Rhodésie du Sud estime que la coopération avec la CEA doit être réciproque et elle est disposée à faire part de son expérience aux autres pays africains, tant dans le secteur industriel que dans d'autres secteurs tels que les télécommunications, la cartographie, les méthodes commerciales et la fonction publique. Dans ce dernier domaine notamment, elle est prête à assurer un programme de cours de formation .

La Rhodésie du Sud s'inquiète, comme les autres pays en voie de développement, de la situation des termes de l'échange de ces pays. Malgré la hausse des prix de certains produits de base, on ne saurait parler d'un reversement de la situation. La Rhodésie du Sud attache la plus grande importance à l'instauration rapide de mesures de stabilisation des prix ou d'arrangements en matière de compensation et d'assurance, mesures qui ne sauraient être efficaces que sur une base mondiale. Aussi attend-elle des propositions concrètes dans ce sens de la part de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La Rhodésie du Sud s'intéresse également aux activités de la CEA qui tendent à élargir les échanges intra-africains grâce à l'amélioration des transports et des communications ou par la création d'échanges effectivement complémentaires. De même, elle approuve la création de la Banque africaine de développement qui permettra de mieux assurer les investissements dont l'Afrique a tant besoin.

La Rhodésie du Sud s'efforce de développer ses ressources agricoles. L'extension de la culture de la canne à sucre, obtenue grâce à l'irrigation intensive de la région sud-est du pays, a coïncidé avec l'augmentation des prix du sucre. En 1963, la Rhodésie du Sud a pu assurer l'approvisionnement en sucre des deux Rhodésies et du Nyasaland. On envisage actuellement de développer la haute et la basse vallée de la Salsi qui se prêtent à l'installation de petites exploitations agricoles. M. Gumede estime que les services techniques ne suffisent pas et qu'il faut aider les petits agriculteurs à acquérir du matériel et des engrais, ainsi que les connaissances nécessaires pour mettre en pratique méthodes et techniques.

La Rhodésie du Sud s'intéresse particulièrement à la question du crédit agricole aux petits exploitants qui permettra d'assurer le passage à une économie de subsistance à une économie de marché. Les conclusions auxquelles est parvenue la réunion sur le crédit agricole tenue à Addis-Abéba en 1962 ont été fort utiles à la Rhodésie du Sud.

La séance est levée à 13 h.